



VILLE DE VIC SUR CERÉ  
CANTAL

L'an deux mil dix-huit, le 12 février à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERÉ, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 8 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC-SUR-CERÉ, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

**PRESENTS :** Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUTEL, Mme Elisabeth RISPAL,  
M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Dominique CIRIANI, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Patrick CAYROU, M. Michel LENGAGNE, Mme Odile SERGUES, Mme Thérèse VIDALENC, M. Philippe LETANG, M. Géraud MAURS, Mme Anny PECHAUD, Mme Hélène POUILHES, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

**ABSENTS :** M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à M. Patrick CAYROU), M. Christophe HUGON (pouvoir à Mme Dominique BRU), Mme Pascale DRELON (pouvoir à M. André JAULHAC)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

### ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018	D. BRU
2		x	Informations	Etude partenariale de l'ensemble de l'itinéraire cantalien de la RN 122 – Compte rendu du COPIL du 18 décembre 2017	D. BRU
3	x		Finances	Ouverture de crédits 2018	L. NUMITOR
4	x		Projets - Finances	Demande de subventions FSIL 2018 – Enveloppe Contrat ruralité – Rénovation des bassins de la piscine municipale	A. JAULHAC
5	x		Projets - Finances	Demande de subventions FSIL 2018 – Enveloppe Contrat ruralité – Transition et rénovation énergétique des bâtiments	M. LENGAGNE
6	x		Projets - Finances	Demande de subventions FSIL 2018 – Enveloppe Grandes thématiques – Route de cols et cheminements piétonniers	A. JAULHAC
7			Projets - Finances	Etude de revitalisation du centre-bourg – Habitat et commerces – Demande de subvention FNADT	A. JAULHAC
8	x		Finances - Tourisme	Camping municipal – Tarifs 2018	E. RISPAL
9	x		Domaine et patrimoine	Location du logement école	E. RISPAL
10	x		Tourisme	Exploitation du mini-golf – Attribution du marché	E. RISPAL

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## 1) Informations

- **Entrée de Mme Dominique CIRIANI au Conseil municipal, suite à la démission de Mme Gaby VACHON.**

L'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue. Mme le maire dit que Mme Dominique CIRIANI souhaite intégrer la commission tourisme.

- **Etude partenariale de l'ensemble de l'itinéraire cantalien de la RN 122 – Compte rendu du COPIL du 18 décembre 2017**

Mme le maire dit que le projet de nouveau schéma de circulation de VIC-SUR-CERE a été enregistré au niveau de la Préfecture comme une priorité à court terme pour le Département du Cantal. Une enveloppe de 5 millions d'euros a été fixée. Il convient toujours d'attendre la clause de revoyure du Contrat Plan Etat Région pour être assuré de l'obtention des crédits, celle-ci étant prévue pour la mi-mai

- **Entreprise PYRAM.**

A la demande de M. Philippe LETANG, Mme le maire rend compte des discussions tenues dans le cadre du Comité de suivi concernant l'activité de l'entreprise PYRAM. La prochaine réunion se tiendra dans un mois et demi.

## 2) Finances - Ouverture de crédits

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers que dans l'hypothèse où le budget 2018 n'est pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est possible, jusqu'à l'adoption des budgets 2018, de :

- Pour la section de fonctionnement
  - o Mettre en recouvrement les recettes et d'engager, et de régler les dépenses en 2018 dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2017.
- Pour la section d'investissement :
  - o Mettre en recouvrement les recettes
  - o Effectuer le remboursement des emprunts (dépense obligatoire)
  - o Sous couvert de l'avis du Conseil Municipal, d'engager, de régler les dépenses à hauteur de **25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 (hors remboursement de la dette)**. Cette dernière disposition implique le vote d'une ouverture de crédit par le Conseil Municipal. Le vote du budget 2018 se substituera ensuite à cette ouverture de crédit.

Distinction entre restes à réaliser (RAR) et ouverture de crédit (rappel) :

- Les restes à réaliser (RAR) concernent des dépenses d'investissement prévues au budget de l'année 2017, qui sont engagées (c'est-à-dire que la commune s'est engagée à régler (par un document contractuel de type : devis, contrat, marché, etc.)
- L'ouverture de crédit permet quant à elle une continuité entre l'année 2017 et l'adoption du budget 2018 et ce dans une certaine limite (plafond). Elle peut porter sur :
  - des dépenses inscrites au budget 2017 mais non réalisées et non engagées,
  - des dépenses d'urgence (équipement en panne, sinistre, etc.),
  - des dépenses nouvelles par anticipation.

### Plafonnement de l'ouverture de crédit pour 2018 :

#### Budget Communal :

2 052 354.16€	(Budget 2017 en dépenses d'investissement)
- 517 700.00€	(Budget 2017 en remboursement du capital d'emprunt)
- <u>237 488.95€</u>	(Budget 2017 pour la comptabilisation du déficit d'investissement cumulé des exercices antérieurs)

**1 297 165.21€**

**Soit un plafond de : 1 297 165.21€ x 25% = 324 291.30€ pour le budget communal.**

### Proposition d'ouverture de crédits 2018 :

- Changement du portail du cimetière : 5 930€ HT, soit 7116€ TTC
  - o Devis BOUSQUET (maçonnerie) : 3630 € HT
  - o Devis PECHAUD (portail) : 2300€ HT
- Eclairage mini-golf : devis PRAT : 5 622.85€ HT, soit 6747.42€ TTC

- Camping municipal : 20 000€

**LE CONSEIL,**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANTS (€ TTC)</b>
Opération n°11 : DIVERS BÂTIMENTS - PATRIMOINE BÂTI	7 200.00
Opération n°46 : MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL	20 000.00
HORS OPERATION	
204 – Éclairage public (hors opération)	7 000.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 200€</b>

**Plafond de l'ouverture de crédit**

**324 291.30€**

**ARTICLE 4** : AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**3) Finances – Demande de subventions FSIL 2018 – Enveloppe Contrat ruralité – Rénovation des bassins de la piscine municipale**

M. André JAULHAC rappelle aux conseillers que des travaux de rénovation des bassins de la piscine municipale vont être engagés à la piscine municipale. Il rappelle que cette opération s'inscrit dans un projet global de renforcement de l'attractivité touristique du territoire, mais également dans une démarche de développement durable et de rénovation énergétique des équipements publics communaux.

**LE CONSEIL,**

APPROUVE le projet de travaux de rénovation des bassins de la piscine municipale.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Lot 1 - terrassement - gros œuvre	153 000,00	État – DETR 2017	100 650.00
Lot 2 - traitement de l'eau	274 000,00	État – DETR 2018 (demande en cours)	64 324.40
Lot 3 - étanchéité intérieures des bassins des pédiluves du bac tampon et du bac d'écrêtage	74 000,00	Région – Plan ruralité	53 000.00
Lot 4 - étanchéité sur bac tampon	2 600,00	État – CNDS (au titre de la mise en accessibilité)	4 400.00
Lot 5 - serrurerie	2 500,00	FSIL/Contrat de ruralité	80 000.00
Lot 6 - électricité	6 500,00	Autofinancement (49%)	291 388.60
Option : mise à l'eau des PMR	10 000,00		
Total travaux	522 600,00		
Maîtrise d'œuvre	63 623,00		
Mission CSPS	2 400,00		
Diagnostic amiante	3 170,00		
Etude de sol	1 970,00		
<b>TOTAL</b>	<b>593 763,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>593 763,00</b>

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution (travaux) et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

#### Unanimité

#### 4) Finances – Demande de subventions FSIL 2018 – Enveloppe Contrat ruralité – Transition et rénovation énergétique des bâtiments

Madame le maire dit aux conseillers qu'il convient d'engager des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. Dans ce cadre, il paraît opportun de remplacer le système de chauffage de la salle polyvalente et de la Maison du temps libre afin de permettre leur raccordement au réseau chaleur bois présent sur la commune.

Ces deux salles connaissent un fort taux d'occupation tout au long de l'année (associations, réceptions, spectacles), à destination d'un public dépassant l'échelle du seul territoire de la commune.

L'opération de rénovation et de transition énergétique de ces deux bâtiments comporte plusieurs volets :

La réfection de la toiture salle polyvalente (lot n°1) : la salle polyvalente a été construite en 1985, et sa toiture est d'origine. Faite en bardeaux d'asphalte, celle-ci est aujourd'hui en très mauvais état et des fuites importantes sont observées sur l'ensemble de sa surface (lucarnes, arrêtières, et pare close). Il est prévu la pose d'une nouvelle toiture (sans dépose de l'ancienne) en matière de bacs aluminium (garanti 70 ans).

Le raccordement au réseau chaleur et réfection du système de chauffage des bâtiments suivants : salle polyvalente et maison du temps libre (lot n°2 : menuiseries intérieures, peinture ; et lot n°3 : travaux de chauffage eau chaude et centralisation logicielle)

La réfection du système de chauffage pour permettre le raccordement de la Maison du temps libre et de la salle Polyvalente sur le réseau de chaleur bois présent sur la commune de VIC-SUR-CERE. Pour cela, le système de chauffage électrique actuel devra être déposé et remplacé par un système de chauffage à eau chaude avec création d'un local sous-station.

Ainsi, l'ensemble des bâtiments communaux sera relié au réseau chaleur présent sur la commune.

La centralisation logicielle permettra un pilotage pour les deux salles, ainsi que le gymnase.

La dépose et le remplacement des luminaires par des LED (lot n°3 : électricité - éclairage) :

Il apparaît nécessaire de remplacer l'ensemble du système d'éclairage des deux salles (blocs de 3 néon de 58W), qui sont d'origine (1985), et qui nécessitent de la part des services techniques des interventions très régulières (blocs lumineux très vétustes – fin de vie). Au-delà des dépenses de maintenance importantes, il est à noter le coût élevé de l'éclairage actuel en termes de consommation et de bilan carbone.

Il est prévu le remplacement des luminaires et le passage en LED.

D'autre part, est évoqué le principe d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente.

### LE CONSEIL,

APPROUVE le projet de transition et de rénovation énergétique des bâtiments salle polyvalente et Maison du temps libre, et SOLLICITE l'octroi d'une subvention FSIL – Enveloppe contrat de ruralité 2018.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Lot n°1 : réfection de la toiture salle polyvalente	193 500,00	FSIL - Contrat ruralité (convention 2018)	57 000,00
Lot n°2 : raccordement au réseau chaleur et réfection du système de chauffage (Salle po et MTL)	146 467,00	FSIL - Contrat ruralité (prévision pour convention 2019)	19 000,00
menuiseries intérieures, peinture salle polyvalente	8 128,00	DETR 2018 - 30%	122 273,13
menuiseries intérieures, peinture Maison du temps libre	7 021,00	DETR 2018 - 5% bonus économies d'énergie	20 378,86
Travaux de chauffage eau chaude salle polyvalente	89 046,00	<i>sous total DETR</i>	<i>142 651,99</i>
Travaux de chauffage eau chaude Maison du temps libre	33 507,00		
Centralisation logicielle (pilote 3 salles)	8 765,00		
Lot n°3 : remplacement des luminaires : fourniture et pose en LED	8 986,00	Autofinancement	188 925,12
Salle polyvalente	6 150,00		
Maison du temps libre	2 836,00		
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>348 953,00</b>		
Maîtrise d'œuvre (11,8%), frais annexes (diagnostic amiante, coordination CSPS, bureau de contrôle, publication, assurance dommage ouvrage) (5%)	58 624,10		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>407 577,10</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>407 577,10</b>

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### Unanimité

Mme Lucienne NUMITOR précise que ces travaux devront être financés par de l'emprunt.

M. Michel LENGAGNE indique que le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques présente des difficultés. En effet, l'ABF, après consultation, n'autorise que 100m<sup>2</sup> de surface de panneau, en imposant de surcroît une teinte gris souris impliquant une plus-value de 15%. Il serait également à étudier un éventuel renforcement de charpente. Le projet est donc mis de côté pour le moment.

#### 5) Projets – Finances – Demande de subventions FSIL 2018 – Enveloppe Grandes thématiques – Route de cols et cheminements piétonniers

M. André JAULHAC dit aux conseillers qu'il est possible de déposer une demande de subvention FSIL 2018 enveloppe « grandes thématiques », au titre de l'axe mobilité durable, concernant le projet de création de la route de Cols et de cheminements piétonniers.

Ce projet ambitieux est en lien direct avec les aménagements prévus dans le nouveau schéma de circulation, et participe ainsi directement au renforcement de l'attractivité de la commune et à la volonté politique d'accueillir de nouvelles populations.

M. André JAULHAC en présente les trois volets et leurs éléments de pertinence détaillés :

### **1. Création de la route de Cols**

- Projet en lien direct avec le projet de nouveau schéma de circulation de VIC-SUR-CERE, inscrit par la Préfecture Projet comme objectif à court terme à intégrer dans la clause de revoyure du CPER, dans le cadre du projet global d'amélioration de l'ensemble de l'itinéraire cantalien de la RN 122 ;
- Permettre le désenclavement et l'accès à l'ensemble nord du centre bourg de la commune au sein du fonctionnement du nouveau schéma de circulation ;
- Permettre une essentielle circulation dès le lancement de la phase transitoire (prévue théoriquement d'ici à la fin de l'année 2018)
- Préalable indispensable au futur aménagement des terrains de Cols :
  - o Projet d'aménagement des parcelles communales sous forme d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) – réflexion en cours pour un habitat durable (présence de la fibre optique et du réseau chaleur bois, liaisons piétonnes vers le centre-bourg dans un sens, et la zone d'activités dans l'autre sens)
  - o En sus : projet de lotissement privé actuellement à l'étude

### **2. Création de cheminements piétonniers à l'entrée sud de VIC-SUR-CERE :**

- Travaux de sécurisation :
  - o sécurisation de l'accès piétonnier à l'arrêt de bus de COMBLAT depuis la Cité du Coin tranquille et le Lotissement des Cayrouses, se faisant aujourd'hui le long de la RN 122 sur une section étroite et fortement exposée ;
  - o sécurisation de la sortie de la Côte de l'Ourquie pour rejoindre le cheminement piéton le long de la RN 122
- Mise en accessibilité des espaces publics : traiter plusieurs points noirs situés sur les cheminements concernés actuellement non accessibles aux personnes à mobilité réduite (aménagements de rampes et accès trottoirs).
- Accès aux services publics : permettre l'accès entièrement piétonnier depuis le centre bourg à la zone d'activités de COMBLAT et aux futures granges numériques et culturelles (école de musique et danse, Espace de Vie Sociale). Complémentarité avec le projet de cheminement piétonnier de l'EPCI vers les granges numériques et culturelles.
- Revitalisation du centre bourg :
  - o Permettre l'accès entièrement piétonnier vers le centre-bourg depuis le village de COMBLAT LE CHÂTEAU.
- Renforcement de l'attractivité touristique :
  - o Permettre un cheminement piéton continu depuis le centre bourg de VIC-SUR-CERE jusqu'au village de CABANES à proximité du site du Château de Pesteils sur la commune de POLMINHAC ;
  - o Requalifier La Via Arverna, chemin de randonnée de Saint-Jacques-de-Compostelle entre Clermont-Ferrand et Cahors, en évitant sur la commune de VIC-SUR-CERE de nombreuses sections partagées avec les automobiles.

M. André JAULHAC précise qu'une solution alternative à la prolongation du cheminement piétonnier le long de la RN 122 a été étudiée par le bureau d'étude, en cas de non aboutissement des démarches d'acquisition foncière. Il précise que le propriétaire de la parcelle à acquérir pour prolonger le cheminement piétonnier s'apprête à faire une proposition financière de vente à la commune.

### **3. Cheminement le long des berges de la Cère :**

- Doter le camping municipal d'un élément d'attractivité supplémentaire en créant des accès directs le long de la rivière Cère ;
- Enrichir les boucles piétonnes en cheminements entièrement doux depuis le parc des loisirs jusqu'au pont de SALVANHAC, en permettant un bouclage de promenade d'agrément vers le site du moulin du VIALARD, en passant par le lavoir et le long du canal de l'Iraliot ;
- Permettre un accès à la rivière Cère aux pêcheurs et développer les parcours de pêche.

M. André JAULHAC insiste sur le fait que les aménagements décrits plus haut paraissent essentiels dans les liens directs qu'ils permettent de créer et d'assurer entre les différents pôles d'aménagement de la commune que sont le centre bourg, le pôle d'aménagement des terrains de Cols, et la Zone d'activités de Comblat-le-Château. L'objectif de revitalisation du centre bourg en passe indispensablement par une complémentarité de ces 3 pôles d'attractivité existants ou en devenir.

M. Philippe LETANG se dit partagé sur l'opportunité du projet, qui mêle à ses yeux des aménagements paraissant effectivement prioritaires (route de Cols), et d'autres plutôt secondaires (cheminement le long du camping municipal).

Mme Lucienne NUMITOR tient à intervenir à son tour pour indiquer qu'elle considère qu'il existe sur la commune des travaux autrement prioritaires, notamment concernant le centre bourg. Elle rappelle que les travaux de rénovation de la piscine et des salles communales devront déjà être financés par de l'emprunt. Elle reconnaît cependant que la création de la route de Cols constitue un aménagement très important dans la mise en place du nouveau schéma de circulation.

Mme Dominique BRU rappelle que le secrétaire général de la Préfecture lui a bien précisé que le FSIL ne peut être sollicité que pour des projets ambitieux et structurants (plus de 300 000€). L'axe visé est « la mobilité durable ». D'autre part, elle ajoute que la demande de subvention n'oblige en rien à réaliser les travaux, et que ceux-ci peuvent être conduits sur la durée en plusieurs tranches.

Elle ajoute qu'il est indispensable que le conseil municipal montre toute sa détermination à mener à bien ce nouveau schéma du plan de circulation en déposant un dossier FSIL sur l'axe « mobilité durable » incluant la création de la route de Cols.

Mme Elisabeth RISPAL dit que la création de la zone d'activité de COMBLAT et son extension, ainsi que la création de la maison médicale, vont créer de fait des déplacements de plus en plus nombreux. La revitalisation du centre bourg implique donc également de se déplacer du centre-bourg vers ce nouveau pôle d'aménagement.

M. André JAULHAC, concernant le prolongement du cheminement piéton le long de la RN 122, rappelle enfin que la réfection du mur de soutènement demandée au propriétaire de la parcelle, offre à la commune l'occasion unique de faire « sauter ce verrou », en négociant opportunément l'acquisition foncière.

M. Philippe LETANG dit que les deux priorités dans ce dossier, doivent alors être données à la création de la route de Cols, puis au prolongement du cheminement piétonnier le long de la RN 122.

#### LE CONSEIL,

APPROUVE le projet de création de cheminements piétons et de la route de Cols, et SOLLICITE l'octroi d'une subvention FSIL – Enveloppe Grandes thématiques année 2018.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Prolongement du cheminement piéton le long de la RN 122	100 000.00	État – FSIL « grandes thématiques » 2018	129 092.00
Acquisition foncière	15 000.00		
Création de cheminements piétons entrée sud de la commune	68 000.00		
Création du cheminement le long des berges de la Cère	75 000.00		
Maîtrise d'œuvre et relevé topographique	11 000.00		
Création Route de Cols	136 700.00		
Frais divers	13 670.00		
Maîtrise d'œuvre Route de Cols (8%)	10 936.00		
<b>TOTAL</b>	<b>430 306.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>430 306.00</b>

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**15 voix pour, 3 abstentions**

#### 6) Projets – Finances – Demande de subvention FNADT

Mme le maire dit aux conseillers qu'il conviendrait de lancer une étude de revitalisation du centre-bourg, qui permettrait d'approfondir pour le territoire de la commune l'étude menée sous l'égide de l'EPCI à l'échelle l'ensemble de la communauté de communes.

Cette étude aurait pour objectif d'étudier les pistes de revitalisation du centre-bourg pour les deux volets que sont :

- le commerce : au vu du diagnostic, des propositions devront être faites, destinées à maintenir / dynamiser l'offre locale et à répondre aux éventuelles problématiques soulevées ;
- l'habitat : l'objectif de ce volet est d'identifier au sein de la zone d'étude, les zones potentiellement urbanisables et de déterminer ainsi les capacités constructibles au sein de l'enveloppe urbaine du bourg ainsi que la réalisation d'un état des lieux des logements vacants dans l'aire d'étude.

**LE CONSEIL,**

APPROUVE les termes du cahier des charges.

DECIDE de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude de revitalisation du centre-bourg sur les volets commerce et habitat.

SOLLICITE une aide financière FNADT pour ce projet au titre du volet territorial du Contrat Plan Etat Région 2015-2020, dans le cadre de l'attractivité des centres-bourgs.

**Unanimité**

**7) Tourisme – Camping municipal – Tarifs 2018**

Mme Elisabeth RISPAL rappelle que le conseil municipal a décidé la reprise en régie du camping municipal. En conséquence, il lui revient d'en fixer les tarifs.

**LE CONSEIL,**

DETERMINE la période d'ouverture du camping municipal comme suit : 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2018

FIXE les tarifs suivants pour le camping municipal pour l'année 2018 :

	TARIFS 2018 (€ TTC)	
	Basse saison : 1/5 au 6/7 ; 1er au 30/9	Haute saison : 7/7 au 31/8
Forfait Passage 1 nuit 18H-10H (2 personnes sans eau ni branchement)	10	11
Forfait Emplacement nu (1 personne + 1 véhicule + 1 camping-car, une caravane ou une tente)	9	10
Personne supplémentaire >3ans	4,5	5
Enfant de moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Branchement < 6 AMP	4,5	4,5
Branchement > 6 AMP	8,5	8,5
animal	gratuit	gratuit
Attelage de + 3 essieux	35	35
Voiture de tourisme supplémentaire	5	5
Caravane supplémentaire	15	15
Bungalow toilé 2-5 pers (semaine)	300	370
Bungalow toilé 2-5 pers (2 nuitées minimum)	55	55
Tente 2 pers avec mobilier type camping (semaine)	160	200
Tente 2 pers avec mobilier type camping (nuitée)	25	30
<i>Acompte 25 %</i>		
Frais de dossier	non	non
location draps (paire)	non	non
location linge toilette /pers	non	non
Ménage fin de séjour bungalow toilé	55	55
Ménage fin de séjour tentes avec mobilier	10	10
Caution tente	100	100
Caution bungalow	200	200
jeton lavage	4,5	4,5
Jeton séchage	3,5	3,5
Taxe de séjour par personne > 18 ans	0,2	0,2
Réduction de 10% sur l'ensemble du séjour si la durée de celui-ci est supérieure ou égale à 15 jours		
Accès gratuit à la piscine municipale		
Location bungalow toilé du samedi au samedi en juillet et août		

M. Géraud MAURS dit qu'il trouve le tarif de location du bungalow toilé un peu élevé.



**Unanimité**

**8) Domaine et patrimoine Location du logement école**

Mme Elisabeth RISPAL dit aux conseiller que Monsieur Landry ALLEAUME, animateur sportif, souhaite animer des activités de canyoning durant l'été dans le Cantal, et en particulier le long de la rivière Cère. En conséquence, il souhaiterait loger à VIC-SUR-CERE car c'est un point central qui lui permettrait de rayonner sur tout son territoire d'intervention.

Il cherche une location meublée du 15 juin au 15 septembre. Il viendrait avec sa famille, à savoir son épouse et ses 3 enfants.

Il est proposé de leur louer l'appartement meublé qui a accueilli la famille de réfugiés.

**LE CONSEIL,**

FIXE le loyer pour l'appartement meublé à 550€ (500€ Supplément de 50€ par mois lié au fait qu'il soit meublé

DIT qu'un récapitulatif des charges sera envoyé au départ des locataires (chauffage, eau, ordures ménagères électricité).

ETANT ENTENDU que cet appartement a été meublé avec des dons de personnes à l'occasion de l'accueil de la famille de réfugiés, DECIDE que la commune reversera au CCAS la somme de 50 € par mois sous la forme d'une augmentation de la subvention annuelle.

**Unanimité**

**9) Tourisme – Exploitation du mini-golf – Attribution du marché**

**LE CONSEIL,**

DECIDE d'attribuer le marché d'exploitation du mini-golf à M. Philippe GUILHEN qui a déposé un dossier pour son projet « Le P'tit kiosque de la Cère ».

DIT que la convention d'occupation du domaine public sera soumise à l'avis du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

CHARGE Mme le maire, ou l'un de ses adjoints, de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**10) Eclairage public – Coffret boulodrome**

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers municipaux qu'il convient d'intervenir au niveau du coffret électrique du boulodrome.

Elle expose ensuite aux membres du conseil municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 427.10€ HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 65 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux de 2063.04€ HT

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 Janvier 2010 du Président du SDEC.

**LE CONSEIL,**

DONNE SON ACCORD sur les dispositions techniques et financières du projet.

AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours.

DECIDE d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, en tant que de besoin, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

**Unanimité**

